

Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du mardi 31 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 31 mars 2026 à 18 heures, selon convocation du 24 mars 2026.

Etaient Présents : Monsieur Michel ROUSSEAU Maire, Messieurs Jacky DUPLOUICH, Didier BAIGE Adjoint. Madame Élise THIBAUD, Adjointe. Mesdames Lise DEHORTER, Aurore DOMONT, Emeline GOURMEL, Karina LYPKA, conseillères municipales. Messieurs Patrick CLAUSS, Jérôme CURNIL, Stéphane MENU, conseillers municipaux.

Madame Elise THIBAUD 2ème Adjointe a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

***Commerce multiservices**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Aurore Meszaros candidate pour assurer la gérance du commerce multiservices s'est présentée à la nouvelle municipalité. Elle a expliqué son projet de reprise du commerce, son parcours et ses expériences professionnelles ; notamment les points principaux : le mode de cuisine, le fonctionnement du lieu de vie et les horaires envisagés.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026
 - Election des membres de la commission d'appel d'offres
 - Constitution des commissions communales et désignation des délégués aux Syndicats
 - Délégations consenties au Maire par le conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales
 - Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale
 - Désignation d'un représentant au Syndicat d'Énergies Haute-Vienne secteur territorial NORD
 - Les dépenses autorisées à l'article budgétaire 6232 « fêtes et cérémonies »
 - La fixation du loyer du logement locatif 1 rue de la bascule
 - La fixation du loyer du commerce multiservices
 - Le RIFSEEP : Modification de la délibération fixant les critères d'attribution
 - L'accord de principe annuel autorisant le recrutement contractuel pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activités
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II-Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Le procès-verbal du 10 mars 2026 est ainsi arrêté.

III-- Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le maire informe le conseil que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) a lieu à bulletins secrets.

Dans le cas où il n'y a qu'une seule liste, les candidats sont installés immédiatement et le Maire donne lecture de la liste des membres titulaires et suppléants.

Une seule liste étant présentée, le maire donne lecture des délégués titulaires : Monsieur Jacky Duplouich, Monsieur Didier Baige, Monsieur Jérôme Cournil, et des délégués suppléants Madame Elise Thibaud, Madame Emeline Gourmel, Monsieur Patrick Claus.

IV- Constitution des commissions communales et désignation des délégués aux Syndicats

L'article L. 2121-22 du C.G.C.T. permet au conseil municipal de constituer des commissions municipales. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Le conseil municipal est libre de fixer leur nombre et de désigner ceux de ses membres qui y siègeront.

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Monsieur Jacky Duplouich explique aux nouveaux membres du conseil le fonctionnement de ces commissions.

Commission des travaux :

Le Maire :

3 délégués titulaires

Monsieur Jacky Duplouich

Monsieur Didier Baige

Monsieur Jérôme Cournil

3 délégués suppléants

Madame Elise Thibaud.

Madame Emeline Gourmel

Monsieur Patrick Claus

Commission des finances/budget

Le Maire

Monsieur Jacky Duplouich

Madame Elise Thibaud.

Madame Emeline Gourmel

Madame Aurore Domont

Commission tourisme - culturelle - associative- communication et réceptions

Le Maire :

Madame Lise Dehorter

Madame Aurore Domont

Monsieur Patrick Claus

Madame Karina Lypka

Monsieur Stéphane Menu

Commission Jeunesse/affaires scolaires

Le Maire :

Madame Elise Thibaud

Madame Lise Dehorter

Madame Aurore Domont

Commission pour le commerce multiservices

Le Maire

Monsieur Jacky Duplouich

Madame Karina Lypka

Commission pour le futur lotissement

Le Maire

Monsieur Jacky Duplouich

Madame Élise Thibaud

Représentants :

AFPAR (Association en Faveur des Personnes Agées et Retraitées)

Madame Emeline Gourmel

ATEC (Agence Technique départementale de la Haute-Vienne)
Monsieur Michel Rousseau, Maire

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de désigner pour 2 syndicats, des représentants titulaires et suppléants de la commune au sein de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

Syndicat COUL GART EAU pour la communauté de communes

2 représentants titulaires	2 représentants suppléants
Monsieur Michel Rousseau	Madame lise Dehorter
Monsieur Didier Baïge	Monsieur Patrick Clauss

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents SMABGA pour la communauté de communes

2 représentants titulaires	2 représentants suppléants
Monsieur Michel Rousseau	Monsieur Didier Baïge
Madame Karina Lypka	Madame Lise Dehorter

V- Délégations consenties au Maire par le conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

L'article L 2122-22 du CGCT précise que, pour la durée de son mandat, le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal dans certains domaines, précisément énumérés par la loi. Dans certains de ces domaines, la délégation doit être définie par le conseil municipal (préciser une limite). Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de confier au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L2122-22 suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ainsi que de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- 2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite d'une variation annuelle de [10 %] des tarifs existants, ou de la fixation de nouveaux tarifs pour des prestations de faible montant n'excédant pas [500 € par unité].
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6° De passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice et experts.
- 16° D'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant l'ensemble des juridictions compétentes.
- 16° bis De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de [5 000 €] par sinistre.
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de [50 000 €] par année civile.
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre.

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour tout projet communal inscrit ou non au budget, dans la limite des opérations relevant des compétences de la commune.

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le maire rendra compte au conseil municipal, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises en vertu des présentes délégations.

VI-Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : DESIGNNE les Elus ci-dessous à la commission de contrôle de la liste électorale

Madame Emeline Gourmel, membre titulaire - Madame Aurore Domont, membre suppléante.

Le maire précise que la commission est composée aussi d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Tribunal Judiciaire.

VII-- Désignation d'un représentant au syndicat d'Energies Haute-Vienne secteur territorial NORD.

Le conseil municipal ayant procédé à cette désignation, a donc été choisi Monsieur Stéphane MENU pour représenter la commune au sein du « Syndicat d'Energies Haute-Vienne, secteur territorial Nord »

VIII - Les dépenses autorisées à l'article budgétaire 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de l'autoriser à mandater à l'article budgétaire 6232 « fêtes et cérémonies », les dépenses suivantes relatives à :

- Toutes les cérémonies commémoratives et funèbres,
- Le repas des Aînés et les animations,
- Les sorties des adolescents et des enfants,
- Les fêtes de l'école,
- Le feu d'artifice,
- Les cadeaux, les récompenses, les médailles,
- Les réceptions diverses.

Le Conseil Municipal avec 11 voix POUR, approuve les propositions ci-dessus.

IX-- La fixation du loyer du logement locatif 1 rue de la bascule

X-- La fixation du loyer du commerce multiservices

Après discussion du conseil municipal, les deux points ci-dessus seront examinés lors d'une prochaine séance.

XI-- Le RIFSEEP : Modification de la délibération fixant les critères d'attribution

Le Maire rappelle au conseil que par délibération N°201858 en date du 7 décembre 2018, le RIFSEEP (I.F.S.E. et C.I.A.) a été instauré pour la filière administrative et technique ; fixant la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire pour les agents.

Après avis du comité social territorial en date du 4 décembre 2025 et conformément aux décrets N° 2020-997 du 26 août 2010 et N°2024-641 du 27 juin 2024 relatifs au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels, l'article 11 « Modalités de maintien de l'IFSE en cas d'indisponibilité physique » de la délibération citée ci-dessus a été modifiée.

Modification approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

XII- L'accord de principe annuel autorisant le recrutement contractuel pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activités.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités ou saisonnier. Après en avoir

délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à recruter des agents pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

XIII – Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Rousseau

***Formation des Elus**

Le maire informe le conseil qu'il a reçu de la part de l'association des Maires et Elus de la Haute-Vienne des formations destinées aux Elus.

La secrétaire de mairie est en charge d'envoyer les formations aux membres du conseil par mail.

***Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche**

Le maire présente aux membres du conseil les factures des ordures ménagères de la commune. Après discussion, le conseil sollicite le maire pour adresser un courrier à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche pour demander la suppression de la facturation relative à la maison des loisirs estimant qu'aucun déchet n'était généré dans ce local.

***conseillers communautaires**

Monsieur Rousseau informe le conseil qu'il a donné sa démission de son mandat de conseiller communautaire titulaire, suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, Monsieur Duplouich est donc conseiller communautaire titulaire et Madame Elise Thibaud conseillère communautaire suppléante.

***Régie pêche et camping**

Le Maire informe le conseil que l'ouverture de la pêche et du camping aura lieu le dimanche 5 avril 2026. Il précise que Madame Valérie Bazin est régisseuse de la régie pêche et camping jusqu'à la fermeture du site, le 31 octobre 2026.

***Contrats d'assurance de la commune**

Les contrats d'assurance arrivent à expiration le 31 décembre 2026, il est nécessaire de refaire un appel d'offres, la commune a une convention avec la SARL MG AUDIT ASSUR pour lancer l'appel d'offres, faire l'analyse des offres avec présentation et conseil pour le choix de la compagnie d'assurance.

Un Rendez-vous est prévu en mairie le 3 avril 2026 à 11h30 pour la présentation de la convention de mission par Madame Maud Guérineau.

***Salle des fêtes**

Suite au drame survenu à Crans-Montana la commune a reçu un mail de la commission sécurité incendie de la préfecture relative à la situation des ERP (Etablissement Recevant du Public). La salle des fêtes ayant été contrôlée en février 2023 et les vérifications des équipements gaz et du système électrique ayant lieu tous les ans, le conseil ne souhaite pas de contrôle dans l'immédiat.

Intervention de Madame Thibaud et Monsieur Duplouich

***Logements locatifs**

Madame Elise Thibaud et Monsieur Jacky Duplouich informent le conseil qu'il est nécessaire de remplacer la douche et d'effectuer des travaux de peinture dans le logement locatif, 1 rue de la bascule. Des devis ont été demandés auprès des entreprises LAGELEC et ROULON.

Le logement locatif N° 17 Le Beauvert étant loué à partir du 3 avril, la douche a été remplacée, par l'entreprise LAGELEC, une nouvelle boîte aux lettres a été installée, des travaux de peinture et le nettoyage du jardin ont été effectués par Jean-Luc et Vincent.

Intervention de Monsieur Baige

*Essence pour le tracteur tondeuse

La création d'une carte a été nécessaire auprès d'Intermarché pour permettre aux cantonniers de s'approvisionner en essence.

Intervention de Madame Aurore Domont

*Chats

Madame Domont informe le maire qu'une question lui a été posée à savoir, si la commune mène des actions en faveurs des chats errants ?

Madame Emeline Gourmel évoque la campagne de stérilisation, cette initiative permet de réduire significativement le risque de recolonisation de la commune par de nouveaux chats errants.

Le maire suggère aussi de s'adresser à une association, telle que « les Amis des chats » basée à Châteauponsac.

Informations diverses :

Le Maire indique au conseil que des panneaux d'affichage sont installés dans le bourg et dans chaque village. Ces panneaux permettent à la municipalité de diffuser une variété d'informations telles que des annonces municipales, des événements locaux, des alertes de sécurité ou des conseils pratiques pour la vie quotidienne.

Le maire propose de revoir le découpage des secteurs pour établir un tableau « responsables du bourg et des villages » qui sera ensuite remis à chaque élu.

Madame Karina Lypka demande si une carte de la commune pourrait être envoyée aux Elus.

La secrétaire de mairie est en charge de cet envoi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt et une heures et trente minutes.

Signatures :

Michel Rousseau, Maire

Elise Thibaud, Secrétaire de séance